

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 05 octobre 2018 à 20h00

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 1^{er} octobre 2018,
L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Travaux complémentaire centre bourg ;
- 2) Financement travaux centre bourg ;
- 3) Mouvement personnel communal ;
- 4) Admission en non valeur ;
- 5) Indemnités comptable du Trésor ;
- 6) Subvention SPANC : DM n°1 ;
- 7) Don association La Parentoise ;
- 8) Délégué à la protection des données suite règlement européen ;
- 9) Travaux moteur clocher ;
- 10) FDE conseiller énergie partagée ;
- 11) Projet local technique ;
- 12) Projet raccordement gaz bâtiments communaux ;

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 20, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de Mme Anne-Sophie ROHART, Mme Mélanie KROONBERG, Mme Evelyne DUROT, M. Arnaud ANSEL et M. Jérémy VASSEUR excusés.
Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) TRAVAUX COMPLEMENTAIRES CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe les conseillers de travaux complémentaires à prévoir pour le centre bourg pour un coût supplémentaire maximum de 15 à 20 000 € :

- ajout du busage d'un fossé entre le carrefour de l'école et l'ouvrage d'art
- ajout d'un assainissement en sortie du village vers Course ;
- réfection de chaussée et fond de forme suite travaux du Syndicat d'Eau ;

Monsieur David OBERT demande si le Syndicat d'Eau est couvert pour la réfection de la voirie après les travaux : oui, le syndicat sera soumis à remise en état et conformité.

- mission de coordination de sécurité pour les travaux.

Le coût et le financement exact de ces travaux sera vu lors de la prochaine réunion de Conseil.

2) FINANCEMENT TRAVAUX CENTRE BOURG

a) Prêt

Après étude du budget communal et des subventions accordées pour les travaux, un prêt de 180 000 € est nécessaire afin de boucler le financement des travaux du centre bourg.

Deux banques ont répondu à notre demande : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne avec les taux suivants :

Banque	15 ans		20 ans		25 ans	
	annuelle	trimestrielle	annuelle	trimestrielle	annuelle	trimestrielle
Caisse d'Epargne	T : 1,85%	T : 1,84%	T : 2,10 %	T : 2,08%	T : 2,26%	T : 2,24%
Crédit Agricole	T : 1,49%	T : 1,47%	T : 1,79 %	T : 1,78%		

Après avoir étudié les offres, les conseillers optent pour l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 180 000 € sur 20 ans avec remboursement trimestriels au taux de 1,78 %
Les frais de dossier s'élève à 360 €.

b) Prêt relais

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire un prêt relais de 250 000€ pour le financement des travaux centre bourg, afin de permettre de régler les factures sans gêner le budget communal.

Ce prêt sera utilisé surtout en attendant le versement des subventions.

Deux offres pour le prêts relais ont été déposées :

Banque	12 mois	24 mois
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Caisse d'Epargne	T : 0,60 %	T : 0,80%
Crédit Agricole		T : 0,50%

Les conseillers optent pour l'offre du Crédit Agricole pour un prêt relais de 250 000 € sur 2 ans au taux de 0,50%. Les frais de dossier s'élèvent à 500 €.

c) Subvention LEADER, délibération modificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une délibération modificative avec les montants rectifiés pour le dossier de subvention FEADER LEADER.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 25 mai 2018 comme suit :

Le montant prévisionnel du projet est le suivant :

Type de Dépenses	Montant HT	Type de Recettes	Montant HT
Maitrise d'œuvre	23 875,62 €	Département MMU	49 398,58 €
Travaux préparatoires	22 278,80 €	DETR	31 801,66 €
Travaux divers	7 633,49 €	Commune (autofinancement)	39 426,16 €
Elargissement de structure de chaussée sur accotement	5 183,94 €	FEADER	76 504,41 €
Terrassement et structure sous borduration	12 777,60 €	Dont part appelant du FEADER	32 787,60 €
Structure sous borduration – partie communale	1 311,64 €	Dont TOP UP	87 838,80 €
Parking de l'école en dalles alvéolaires	18 825,64 €		
Parking le long de la Course en dalles alvéolaires	25 021,13 €		
Trottoirs, accotements et accès stabilisés	20 394,76 €		
Passerelles - platelage	22 271,48 €		
Engazonnement	6 252,29 €		
Plantations	16 138,36 €		
Signalisation – mobilier urbain	15 166,06 €		
Total	197 130,81 €	Total	197 130,81 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'attribution du fond FEADER LEADER avec l'Autorité de Gestion (Région Hauts de France).

d) Décision modificative n°1

Afin d'inscrire au budget les dépenses et recettes concernant les travaux du centre bourg, le Conseil Municipal décide de modifier le budget communal comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : a 615231 : - 52 700 €

a 022 : - 860 €

a 627 : + 860 €

a 023 : + 52 700 €

Section d'investissement :

Dépenses : a 2152 : + 585 908 €

a 2031 : - 13412 €

a 2315 : + 250 000 €

Recettes : a 021 : + 52 700 €

a 1323 MMU : + 116 500 €

a 1341 DETR : + 71 296 €

a 1342 Amendes Police : + 15 000 €

a 1641 Prêt : + 180 000 €

a 1641 Prêt relais : + 250 000 €

a 1328 Agence de l'eau : + 50 000 €

a 1328 Leader : + 87 000 €

3) MOUVEMENT PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à la demande de renouvellement de mise en disponibilité de Mme Fabienne FICHAUX, Mme Valérie PETIT, ATSEM domiciliée à Doudeauville, a été embauchée en remplacement de Mme FICHAUX sur le poste d'ATSEM dans la classe des maternelles moyens/grands.

Décision Modificative n°2 : Mme Valérie PETIT étant embauchée en tant que non titulaire, il est nécessaire de modifier le budget pour le règlement de son salaire.

Les conseillers modifient comme suit le budget :

Section de fonctionnement :

Dépenses : a 6411 : - 3500 €

a 6413 : + 3 500 €

4) ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal est d'accord pour passer en non valeur les sommes dues par Mme ROUTIER Virginie, soit 58€ concernant le remboursement du ramassage de son chien errant par la société Opale Capture. Cette personne étant non solvable, les sommes ne peuvent être recouvrées.

5) INDEMNITÉS COMPTABLE DU TRÉSOR

M. le Maire informe les conseillers que, suite au départ de M. Jean-François HENEMAN de la Trésorerie de Desvres, il convient de prendre une nouvelle délibération pour les indemnités de son remplaçant, M. Jacky LEVEUGLE.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, par arrêté interministériel du 16 décembre 1983, les Conseils Municipaux peuvent attribuer une indemnité de conseil aux Receveurs Municipaux, étant eux-mêmes d'accord pour fournir à la commune les prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de d'attribuer l'indemnité de Conseil à M. Jacky LEVEUGLE, Receveur Municipal, au taux maximum du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

6) SUBVENTIONS SPANC DM N°1

Monsieur le Maire informe les conseillers que les 5 dossiers de subventions prévus au BP ont déjà été utilisés, et que plusieurs autres demandes sont à venir.

Il est donc nécessaire de modifier le Budget du SPANC afin d'y inscrire les prochaines demandes. Le conseil Municipal décide donc de modifier le budget SPANC comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses ;; a 604 : + 2 760 €

Recettes : a 74 : + 2 760 €

Section d'investissement :

Dépenses : a 45819 : + 4 800 €

a 458110 : + 4 800 €

a 458111 : + 4 800 €

a 458112 : + 4 800 €

a 458113 : + 4 800 €

a 458114 : + 4 800 €

a 458115 : + 4 800 €

a 458116 : + 4 800 €

a 458117 : + 4 800 €

a 458118 : + 4 800 €

a 458119 : + 4 800 €

a 458120 : + 4 800 €

Recettes : a 45829 : + 4 800 €

a 458210 : + 4 800 €

a 458211 : + 4 800 €

a 458212 : + 4 800 €

a 458213 : + 4 800 €

a 458214 : + 4 800 €

a 458215 : + 4 800 €

a 458216 : + 4 800 €

a 458217 : + 4 800 €

a 458218 : + 4 800 €

a 458219 : + 4 800 €

a 458220 : + 4 800 €

7) DON ASSOCIATION LA PARENTOISE

Comme l'an passé, l'association «La Parentoise» de Parenty a décidé de faire un don par chèque de 288 € à la commune, correspondant à la moitié des bénéfices du 14 juillet.

Les conseillers acceptent le don.

8) DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne «RGPD» proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.DI..

Le règlement européen 2016/679 dit «RGPD» est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité; la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.DI. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.DI. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.DI. propose en conséquence la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.DI.,
- de l'autoriser à signer une convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

L'Assemblée délibérante, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.DI.
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

9) TRAVAUX MOTEUR CLOCHER

M. le Maire informe les conseillers que, suite aux orages qui ont eu lieu courant avril, le moteur linéaire du clocher de l'Eglise a été endommagé et il a fallu le remplacer.

Le coût des travaux s'élève à 2 703,78€ par la société PASCHAL, dont 1245,81€ seront pris en charge par l'assurance de la commune.

La date des travaux est à prévoir.

10) FDE CONSEILLER ÉNERGIE PARTAGÉE

M. le Maire présente la fonction aux conseillers.

Avant délibération, le Conseil souhaite avoir des précisions sur la nature exacte du poste, sa mission et le coût éventuel.

11) PROJET LOCAL TECHNIQUE

M. le Maire expose aux conseillers le projet de construire un local pour entreposer tout le matériel communal. Il souhaite à cet effet créer un groupe de travail pour en étudier la faisabilité et définir le besoin exact.

Sont volontaires pour faire partie de ce groupe :

- M. Christophe COUSIN, Maire
- M. Guillaume TREUNET chef de groupe
- M. Jean-René PREVOST
- M. Éric DELPLANQUE,
- M. René JOLY.

Il faudrait voir si M. Hervé DELATTRE, responsable technique, souhaiterait faire partie de ce groupe, étant le premier concerné par le projet.

Le groupe de travail pourra ajouter d'autres membres si besoin (comme des responsables d'associations).

12) PROJET RACCORDEMENT GAZ BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire présente aux conseillers son projet de raccorder aux gaz les bâtiments communaux, ce qui entrainerait de grosses économies sur les consommations de chauffage. Le Conseil donne son accord à ce projet et autorise le Maire à entamer les démarches nécessaires à ce raccordement.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23H30

Le compte rendu a été affiché à la mairie le 11 octobre 2018

Rappel des délibérations examinées :

- | N° | Objet de la délibération |
|-----------|--|
| 2)a | Prêt travaux centre bourg ; |
| 2)b | Prêt relais travaux centre bourg ; |
| 2)c | Délibération modificative Subvention LEADER travaux centre bourg ; |
| 2)d | Décision modificative n°1 financement travaux centre bourg ; |
| 3) | Mouvement personnel communal décision modificative n°2 ; |
| 4) | Admission en non valeur, décision modificative n°3 ; |
| 5) | Indemnités comptable du Trésor ; |
| 6) | Subventions SPANC décision modificative n°1 SPANC ; |
| 7) | Don association La Parentoise ; |
| 8) | Délégué à la Protection des données. |